Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260213-VOEU_26_02_05-DE

VŒU_26_02_05

SESSION DES 11, 12 et 13 février 2026

Vœu du Conseil régional de Bretagne

« Retrait immédiat des permis exclusifs de recherches minières Taranis, Bélénos et Epona »

Le 3 décembre 2025, l'État a délivré trois permis exclusifs de recherches minières à Breizh Ressources, filiale d'une multinationale canadienne, Aurania Resources basée à Toronto mais fiscalement domiciliée aux Bermudes, dirigée par le milliardaire Keith Barron. L'État a ainsi donné son feu vert aux projets Taranis, Bélénos et Epona, des projets d'exploration de métaux stratégiques (or, platine, cobalt, argent…) sur plus de 850 km carrés, répartis sur la Bretagne et les Pays de la Loire.

L'extraction minière "propre" n'existe pas. Toute activité minière implique des conséquences environnementales, sanitaires et sociales lourdes, irréversibles, à l'échelle des territoires concernés : ~~,~~ artificialisation des sols, nuisances diverses, privatisation de la ressource en eau potable et dégradation de sa qualité, risques de contamination des rivières et nappes, production de déchets toxiques, dégradation des infrastructures routières… L'exploration minière envisagée dégraderait la qualité des eaux, de l'air, des sols et détruirait des zones écologiquement sensibles. Elle intensifierait aussi le risque d'exposition au radon pour les citoyennes et citoyens, ce gaz radioactif cancérigène présent naturellement dans l'air mais surtout dans les sous-sols granitiques. Autant d'externalités négatives que les Bretonnes et Bretons subiraient, au seul bénéfice d'investisseurs privés.

Ces trois projets d'exploration mettent en lumière des enjeux déjà identifiés sur d'autres territoires bretons, et qui pourraient se développer au cours des prochaines décennies.

L'État a octroyé ces permis exclusifs de recherches minières sans apporter de garanties suffisantes face aux menaces écologiques et sanitaires, tout en marginalisant la consultation des élu.e.s et citoyennes et citoyens locaux. La zone d'exploration recouvre pourtant 42 communes entre la Bretagne et les Pays de la Loire, soit près de 50 000 habitant.es. En réponse à une consultation publique, 97 % de la population avait répondu négativement au projet. Certain.es élu.es locaux déplorent, eux aussi, un manque de consultation, de dialogue et interpellent l'État.

Deux siècles d'une économie fondée sur un modèle extractiviste, prédateur et incompatible avec les limites planétaires ont conduit au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité que nous connaissons. La transition écologique, énergétique et industrielle que nous devons investir c'est celle de la sobriété des usages, du réemploi, du recyclage et de l'écoconception.

Cette transition nécessitera néanmoins des matières premières et des métaux stratégiques, afin de permettre la fabrication de nombreux produits industriels (éoliennes, panneaux solaires, batteries…) sur lesquels repose la sortie des énergies fossiles, du matériel de santé, et plus largement de nombreux objets de notre vie quotidienne. La Bretagne, la France et l'Union européenne ne peuvent se satisfaire d'une délocalisation de notre responsabilité environnementale et sociale, loin de nos regards.

De nouveaux équilibres sont nécessaires pour répondre aux enjeux de souveraineté, de durabilité et de progrès social. L'État doit s'affirmer comme un État stratège et planificateur en la matière et cesser de répondre aux injonctions des multinationales en quête de profit, au détriment de l'intérêt général, et s'engager avec l'ensemble de l'Europe dans l'élaboration d'une véritable stratégie à l'échelle du continent qui permette d'engager pleinement nos sociétés vers des modèles qui intègrent pleinement les enjeux écologiques et sociaux dans la durée.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260213-VOEU_26_02_05-DE

Le Conseil régional de Bretagne, réuni en session plénière les 11, 12 et 13 février 2026, demande à l'État d'assurer une réelle concertation autour des créations ou agrandissements des projets miniers en Bretagne afin d'alimenter démocratiquement le débat et assurer la transparence sur les conséquences des projets sur le vivant.

Le Conseil régional de Bretagne exprime son opposition à l'agrandissement ou l'ouverture de nouvelles mines dans des aires d'alimentation de captage d'eau potable ainsi que dans les sites naturels protégés et soutient le retrait immédiat des permis exclusifs de recherches de mines accordés pour les projets Epona, Taranis et Bélénos le 3 décembre 2025.

Vœu adopté à l'unanimité.

Les groupes « Nous la Bretagne », « Hissons haut la Bretagne » et « Rassemblement national » s'abstiennent.